



Frapna Drôme Nature  
Environnement

Contact : Marc Papillon  
Tél. : 06.82.57.21.27  
Courriel : [changement@frapna.org](mailto:changement@frapna.org)

MESSIEURS BRARD, MONNET ET  
SOULIGNAC  
HOTEL DE VILLE  
1 PLACE DE LA LIBERTE  
BP 2119  
26021 VALENCE CEDEX

Objet : Jardin des Trinitaires

Valence, le 18 décembre 2019

Messieurs les Adjointes,

A la suite de la rencontre du 20 Novembre 2019 le conseil d'administration de Frapna Drôme Nature Environnement a pris connaissance du déroulement de cette réunion et des décisions que vous avez exposées et sur lesquelles vous attendez une réponse de notre fédération.

Nous avons par ailleurs reçu un courrier de votre part en date du 10 décembre 2019.

Ces échanges oraux et écrits, nous amènent à plusieurs remarques :

- Sur le projet des Trinitaires.

Nous réaffirmons la richesse que constitue cet espace de Nature en ville et la nécessité de sa préservation notamment dans un contexte d'urgence climatique. Nous avons noté les objectifs que vous soutenez pour le parc avec quatre enjeux : environnementaux, patrimoniaux, sociaux et pédagogiques.

Nous espérons que les prochaines réunions du comité de gestion en février, engageront le déroulement de la démarche participative à laquelle vous faites allusion, pour ensemble élaborer un projet exemplaire sur cet espace de nature en ville.

- Sur la convention qui nous lie à la ville.

Malgré nos nombreux courriers, nous n'avons aucune réponse à nos questions concernant la convention qui nous lie. Cette convention que vous considérez comme peu adaptée, mal rédigée et comportant des éléments contradictoires a pourtant été signée en 1994 par Monsieur Rodolphe PESCE, maire de Valence, et a été rédigée par les services municipaux et non par notre fédération.

Dans cette convention, la durée et les conditions de résiliation sont clairement énoncées : « Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception et préavis de six mois ».

Frapna Drôme Nature Environnement • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE  
Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : [herisson@frapnadrome.org](mailto:herisson@frapnadrome.org) • Site : <http://www.frapnadrome.org>

*Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée. Considérant l'urgence à agir, les adhérents s'engagent pour la construction d'un projet collectif fondé sur la solidarité et la sobriété.*

Votre lettre AR du 12 février 2019 mentionne la fin de la convention à compter du 31 mars 2019, soit avec un délai de un mois, et n'en respecte donc pas les termes. Pour nous, en l'absence d'une dénonciation conforme, cette convention est toujours valide.

- Sur le jardin pédagogique.

Ce jardin, et son composteur de quartier, ont été entièrement conçus, animés et gérés par des bénévoles de Frapna Drôme Nature Environnement. Monsieur BRARD était d'ailleurs présent, au nom de la municipalité, lors de l'inauguration du composteur.

Restant ouvert au public, il a été largement partagé : animations régulières, travaux collectifs, fête de la courge, fête de la Nature, atelier naturopathie...

Il a permis à plus d'une cinquantaine d'habitants de Valence n'ayant pas de jardin de s'initier et expérimenter des méthodes de culture respectueuses de l'environnement : permaculture, agroécologie, la formation des nouveaux-venus se faisant par les plus anciens.

Un déménagement du jardin pédagogique sous entendrait que nous validions un projet encore à l'étude à construire en partenariat.

- Sur la privatisation des parcelles.

Nous réaffirmons que le déclassement des parcelles et leur vente nécessiteraient une désaffectation qui ne se décrète pas mais se constate. Le parc est un jardin public utilisé par les habitants de la ville. Le jardin pédagogique ne constitue pas une appropriation d'une partie de ce parc et encore moins une privatisation partielle. Les habitants peuvent y déambuler librement. Il n'est fermé par aucune clôture et chacun peut y passer et en faire le tour. Votre projet de cession conduirait par contre à une désaffectation d'une partie de ce parc et à une privatisation.

Pour la pérennisation du Parc, nous réitérons notre proposition de classement en espace naturel sensible. Nous restons dans l'attente de l'état des lieux et des propositions attendues du bureau d'études que vous avez mandaté et réaffirmons notre volonté de participer au futur comité de gestion technique et scientifique conformément à votre proposition lors de notre rencontre.

Veillez agréer, Messieurs les Adjointes, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration,  
Renée Di Cioccio, administratrice.